

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉREON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-067

Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 23/06/2026
Date de la publication : 30/06/2026

2026-067 RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Rémy ORHON

Conformément à l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services.

Considérant les différents besoins en personnel recensés dans les services municipaux notamment dans le cadre de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire, le Maire propose à l'assemblée de procéder à la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services suivants :

Service demandeur	Fonction	Mission	Grade	Indice Brut	Période / durée d'emploi	Temps de travail hebdo ou nombre d'heures par contrat	Effectif
DSTU ENTRETIEN HYGIENE PREVENTION	Agent.e polyvalent.e d'entretien	Nettoyage des locaux municipaux	Adjoint.e technique	IB 367	Du 1 ^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027	Temps complet	1
					Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	22h hebdo	2
						19h hebdo	1
DSP- SERVICE EDUCATION	Animateur.rice des temps périscolaires	Encadrement des enfants sur les différents temps d'accueil périscolaires	Adjoint.e d'animation	IB 367	Du 26 août 2026 au 6 juillet 2027	3h hebdo	1
						4.5h hebdo	10
						5h hebdo	5
						5.75h hebdo	2
						8.75h hebdo	1
DGS- POLICE MUNICIPALE	Agent.e de surveillance de la voie publique	Surveillance abords des écoles, espaces commerciaux et constat d'infraction stationnement, dépôt sauvage	Adjoint.e technique	IB367	Du 01/10/2026 au 30/09/2027	Temps complet	2
DMG FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE	Assistant.e de gestion des marchés publics	Appui administratif dans la gestion des procédures de commande publique.	Adjoint.e administratif.ve	IB 367	6 mois	Temps complet	1

Il est rappelé que le recours aux agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération de l'agent contractuel suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Il pourra éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité dans les conditions prévues par les délibérations relatives au régime indemnitaire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT les besoins recensés dans les services municipaux et la nécessité de recourir à du personnel contractuel ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et système d'information du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DECIDE de créer les emplois non permanents exposés ci-dessus afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier les contrats de recrutement.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MC", written over a horizontal line.

Jean-François ZAREMBA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JF ZAREMBA", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260629-2026DELIB067-DE